



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2023

Séance ouverte à 11h07

Séance clôturée à 11h19

Le seize décembre deux mil vingt-trois à onze heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le douze décembre 2023, vu les conditions de sécurité liées à la présence de public plus nombreux qu'à l'accoutumée s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Etaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, GERMAIN Emilie, Fabienne CITI, Bernadette SAMUEL, REYNOUD Henri, LAFFITTE Patrick, Sébastien THOMAS, Murielle GARZINO, FABRE Thierry, WAJS Alexandre,

Pouvoirs : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ et Dominique STEKELOROM à Marc FUSAT.

Absents excusés : Fanny ARSAC, Laurent JUGLARET, Christine GARCIN-GOURILLON, Lucie BABIN, Marie-Pierre CALLET et Alain CHAIX.

Secrétaire de séance : Bernadette SAMUEL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le Président de séance

01. Installation du conseil municipal des jeunes.

Rapporteur : Jean-Christophe CARRÉ

Jean-Christophe CARRÉ : nous sommes réunis ce jour pour la 42^{ème} séance publique ordinaire de conseil municipal de l'actuelle mandature, mais à bien y regarder notre réunion de ce jour n'a d'ordinaire que sa qualification juridique. Elle est en effet particulière pour plein de raisons : elle a lieu un samedi, en un lieu qui n'est pas le lieu habituel, elle ne comporte qu'un seul point à l'ordre du jour qui ne sera pas soumis à un vote formel. Mais surtout extraordinaire et pleine de sens car nous ne débattons pas travaux, finances. Non cette séance va officiellement faire naître sur notre commune le 1^{er} conseil municipal des jeunes de son histoire. C'est donc avec mon habituelle simplicité mais non sans émotion et sans une certaine solennité que je vais en votre compagnie appeler chacun des 19 jeunes ayant souhaité participer activement à la vie de leur village et les déclarer installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux des jeunes.

J'appelle donc : Arthur ANDRÉ, Léonie ANDRÉ, Apolline BLANC, Claire COLOMEDA, Clément COSTE, Valérian DARRAS, Nans DAVILLER, Léa FERRER-DEMÉRI, Juliette GARZINO, Arthur GUÉRIN, Léa GUILLEMAIN, Théo JOCELYN, Tom KAUTHER, Margot LAGNEL, Anna MARTIN, Gaëlle MILEZI, Pierre ROMAN, Edouard THOMAS et Lola VEYLIT-MONTANOLA.

« Je déclare Arthur ANDRÉ, Léonie ANDRÉ, Apolline BLANC, Claire COLOMEDA, Clément COSTE, Valérian DARRAS, Nans DAVILLER, Léa FERRER-DEMÉRI, Juliette GARZINO, Arthur GUÉRIN, Léa GUILLEMAIN, Théo JOCELYN, Tom KAUTHER, Margot LAGNEL, Anna MARTIN, Gaëlle MILEZI, Pierre ROMAN, Edouard THOMAS et Lola VEYLIT-MONTANOLA officiellement installés en qualité de conseillers municipaux des jeunes »

« Chers conseillers municipaux jeunes, vous voilà maintenant installés autour d'une table qui symbolise les valeurs de travail, de citoyenneté et de service de l'intérêt général qui vous guideront tout au long de votre mandat. Mais comme le veut la tradition et avant de vous mettre au travail je vous propose d'abord de clôturer cette journée autour du verre de l'amitié en compagnie de vos parents, famille et amis. »

⇒ **Teneur des discussions** : Néant



Le Secrétaire,

Bernadette SAMUEL



Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ



Publication sur le site de la commune le :

Délai et voie de recours : le présent PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille (31, rue Jean-François Leca à 13235 MARSEILLE Cedex 2) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

PROCÈS-VERBAL

D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de décembre à 11 heures, en application de la délibération 2023/09/26/03 en date du 26 septembre 2023 approuvant la charte d'engagement et le règlement de fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maussane les Alpilles.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (cf feuille de présence)

M Ber. a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

1. Installation des membres du conseil municipal des jeunes conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M Jean-Christophe CARRÉ, maire, qui procède à l'installation des jeunes cités ci-dessous :

ANDRÉ	Arthur	installé	absent	(vacances)
ANDRÉ	Léonie	installé	absent	—
BLANC	Apolline	Remise de l'écharpe	présente	
COLOMEDA	Claire		absente	(malade)
COSTE	Clément	Remise de l'écharpe	présent	
DARRAS	Valérian	// //	// //	
DAVILLER	Nans	// //	// //	
FERRER-DEMRI	Léa	// //	// //	
GARZINO	Juliette	// //	// //	
GUÉRIN	Arthur	// //	// //	
GUILLEMAIN	Léa	// //	// //	
JOCELYN	Théo	// //	// //	
KAUTHER	Tom	// //	// //	
LAGNEL	Margot	// //	// //	
MARTIN	Anna	// //	// //	
MILEZI	Gaëlle	// //	// //	
ROMAN	Pierre	// //	// //	
THOMAS	Edouard	// //	// //	
VEYLIT-MONTANOLA	Lola	// //	// //	

2. Clôture du procès-verbal d'installation du Conseil Municipal des Jeunes

Le présent procès-verbal d'installation, dressé et clos, le

..... 16 / 12 / 2023 à Mausson Les Albilles .

..... 11 heures, 19 minutes,

a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant) et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant),

Jean-Christophe CARRE

2 pourvois .



Le secrétaire, Bernadette

SARUEL



Donni → Marc .

Nathieu → J.C .

absents .

Laurent
Fanny .

Il. Pierre

Alain .

Lucien .

Christine